Complément du Dossier courses hippiques 2018

Association de Secours et de Placement des Animaux VOSGES
(suivant la loi de 1901) Déclarée au journal officiel le 06 juillet 1988 N° 27
131, rue du Château 88800 BELMONT SUR VAIR
☎ : 03.29.08.90.63 E-Mail : courrier@aspa-vosges.com Site : http//www.aspa-vosges.com

Lundi 2 juillet

Notre association était présente sur un hippodrome ce lundi 2 juillet 2018 à partir de 14h00.

Cette journée était très ensoleillée mais également très chaude, la température était de 42 degrés à 15h08.

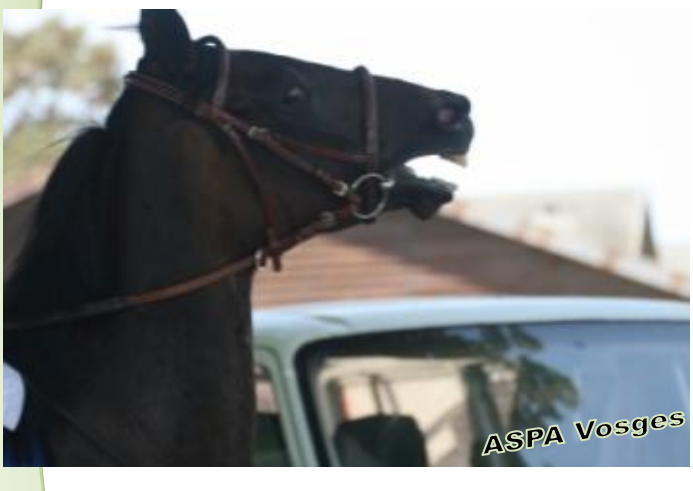

Un cheval* très stressé ne voulait pas partir sur la piste, il a dû y aller quand même.

Celui-ci avait la langue pendante car elle était comprimée par une ficelle et un mors releveur

Malgré cette chaleur et ces quelques constats, nous étions assez contents car il y avait, pour cette première journée, moins d'équipement pouvant blesser les chevaux.

Malheureusement notre satisfaction sera de courte durée car les visites suivantes seront bien différentes.

Dimanche 8 juillet

Le président des courses est venu me voir trois fois pour me dire que les commissaires désignés pour contrôler les chevaux seraient extrêmement vigilants sur les équipements interdits inscrits dans la nouvelle annexe IX du règlement du code des courses de trot et qu'il ne fallait pas hésiter à signaler aux commissaires les manquements que nous pourrions observer.

Dans de tels cas, ils feraient le nécessaire pour que les personnes enlèvent ces équipements.

Un des commissaires habitant dans notre secteur est venu également plusieurs fois en me demandant de signaler les manquements, mais aussi nous remercie pour notre implication.

Dans cette annexe IX, les piquants de rênes à pointes métalliques sont interdits, donc d'après les commissaires les piquants de rênes à rivets eux sont autorisés, mais nous constatons sur le terrain qu'il est impossible de voir si les piquants de rênes sont des pointes métalliques ou des rivets si nous n'avons pas la rêne dans la main.

Hors les chevaux arrivent dans le rond de présentation, font un tour dans le sens contraire des aiguilles d'une montre puis se dirigent vers la piste de course. Pendant ce tour, les commissaires sont au centre à environ 5 mètres des chevaux et ne peuvent absolument pas voir quels genres de piquants sont sur les rênes.

Il en est de même pour :

- Les différents mors interdits que l'on ne puisse contrôler qui si nous ouvrons la bouche du cheval.

- Les brosses de bouche à pointes qui se confondent avec les autres brosses de bouche comme les piquants de bouche à rivets ou les rondelles de mors à picots (interdits). Voyez comme tout cela est bien compliqué à démêler. Ces piquants de brosse sont-ils si inoffensifs que cela, sont-ils en poils, en plastique, en fer ? Souvent il n'y a qu'une seule brosse posée à droite comme c'est le cas sur cette photo*, donc les commissaires étant au centre du rond de présentation ne peuvent pas la voir.

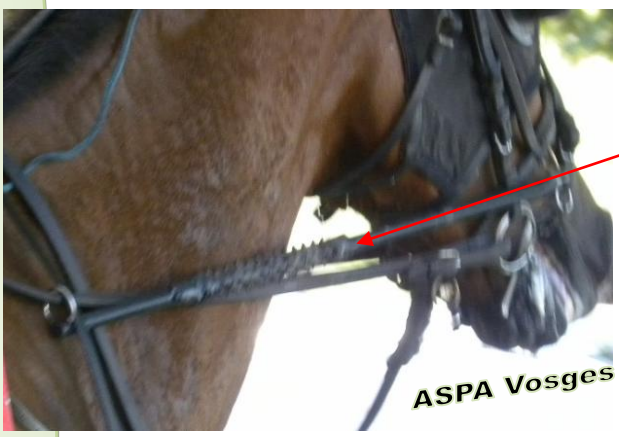

- <u>Tous types de piquants sur une barre de tête</u> qui se confondent avec une barre aluminium à picots ou lisse. Ce cheval a bien pris la course malgré tous types de piquants sur une barre de renne (interdit).

- Toute chaîne métallique, non recouverte, en contact direct avec le chanfrein. Mais recouverte de quoi ?

Nous avons constaté que bon nombre de chaînes sont recouvertes d'un simple tissu très fin ou l'on aperçoit les maillons dissimulés, certains tissus sont troués ou l'on voit même la chaine comme sur ce cheval.

D'après les commissaires, la chaîne est recouverte sur le chanfrein donc pas illégal. De qui se moque t'on ?

Pour nous ce tissu ne sert qu'à "camoufler" la chaîne et en aucun cas protéger le cheval qui peut se blesser, donc c'est illégal.

Bizarrement nous avons constaté également qu'il y a beaucoup plus de chevaux qui ont des boudins de nez, ce qui pourrait très bien servir à dissimuler une chaîne ou autre...

Le cheval portant la plaque 2 verte* avait une chaîne en fer lui entourant la mâchoire inférieure et la langue en plus d'une ficelle. Le driver* a dit en revenant de la course : "*Ça m'étonnerait pas qu'ils m'appellent pour la cravache et je suis en récidive*".

Nous avons constaté également plusieurs chevaux qui courraient avec la langue sortie comme ce cheval ou trois personnes, à différents moments, ont interpellé le driver mais celui-ci a continué sans prêter attention.

On peut voir la langue se balancer de haut en bas et la ficelle entourée autour :

AVANT LA COURSE

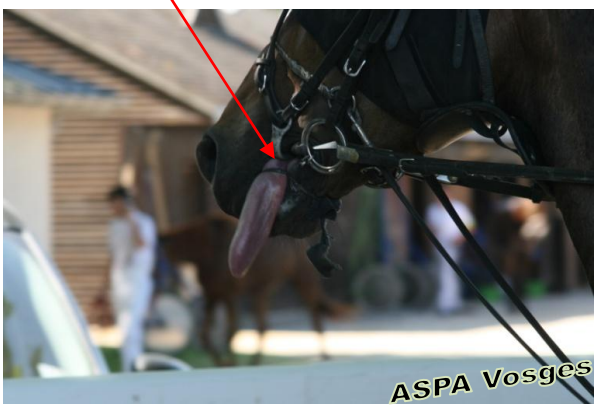

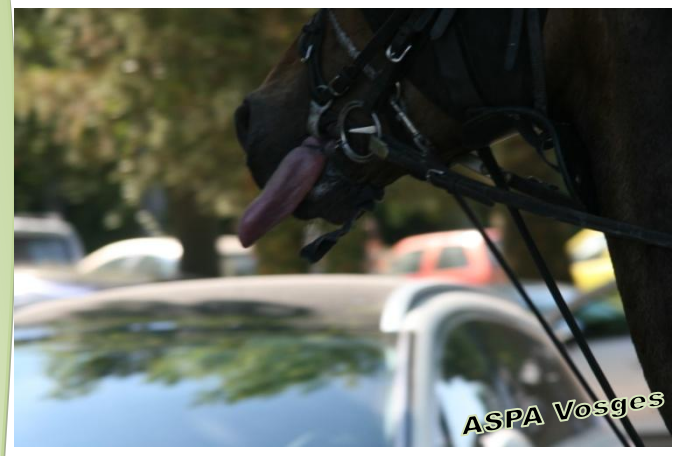

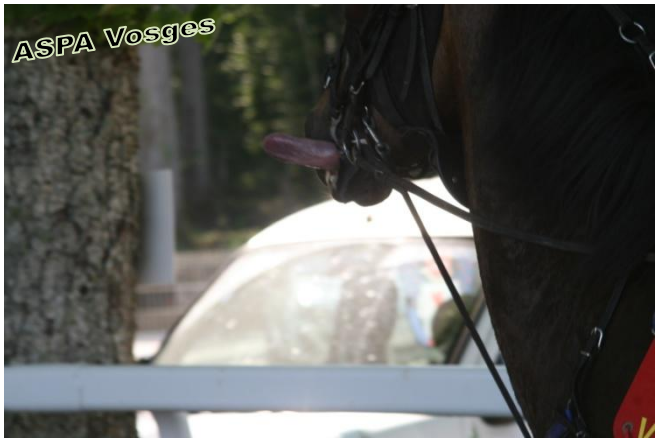

APRÈS LA COURSE

J'ai demandé aux commissaires d'intervenir, ils ne l'ont pas fait puisque le cheval a couru et est revenu avec la langue sortie. Je suis allé voir l'entraîneur, posté près de l'arrivée, qui m'a répondu que ça arrivait que la langue pende mais que ça ne gênait pas le cheval et qu'il n'y avait pas maltraitance.

Après la course le driver, qui n'est autre que le Président du Comité Régional du Trot de l'Est, est venu me voir également, il m'a indiqué que le cheval n'était pas gêné avec la langue pendante, je lui ai rappelé que plusieurs personnes choquées l'avaient interpellé, il n'en a pas tenu compte.

Puis il m'a indiqué qu'il avait créé l'annexe IX car c'était lui qui faisait les lois et que les équipements autorisés ne blessent pas les chevaux. Je lui ai cité en exemple les barres de rênes en plastique qui sont extrêmement pointues et qui ne sont pas interdites alors qu'elles sont plus piquantes que les pointes métalliques.

Vous comprendrez donc pourquoi les commissaires ne vont pas aller contrôler ces personnes. Nous avons bien compris, depuis toutes ces années que nous sommes sur les hippodromes, que tout le monde se connaît très bien et qu'il ne faut surtout pas froisser qui que ce soit.

D'autres chevaux avaient également la langue qui pendait comme celui-ci.

Il y a toujours, comme les années précédentes, des chevaux avec la langue tellement nouée qu'elle en devient bleue.

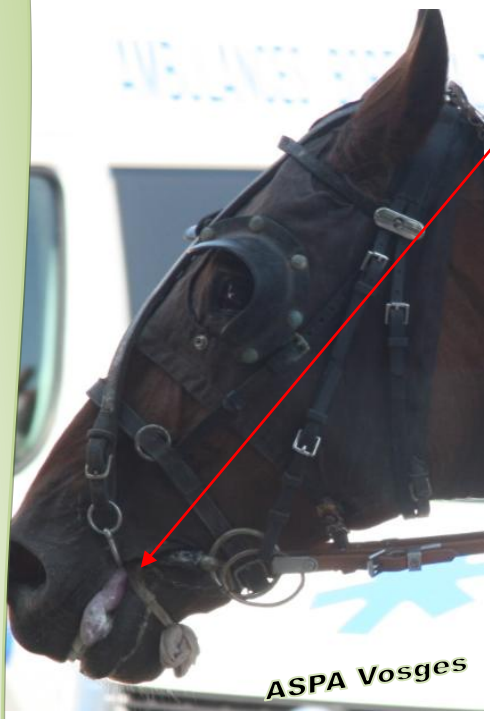

Voici tout le matériel qu'un cheval de trot porte sur lui pendant une course.

Dimanche 22 juillet

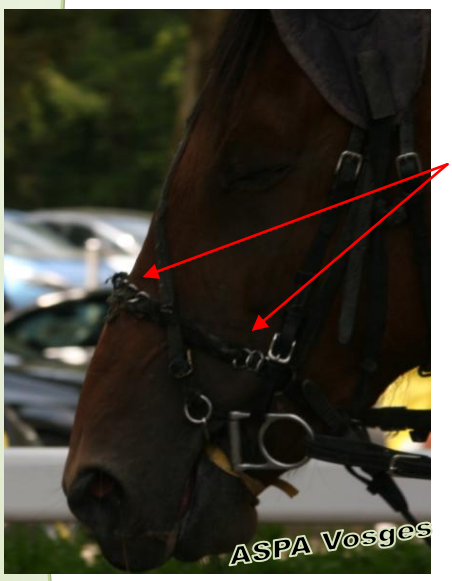

Avant une course, une personne bénévole est venue me voir pour m'informer qu'elle avait vu un cheval (7 vert) portant une chaîne recouverte d'un tissu troué, je lui ai demandé d'aller le signaler aux commissaires, ce qu'elle a fait.

À quoi peut bien servir ce tissu qui recouvre la chaîne ? À beaucoup de choses sauf à protéger le cheval.

Nous en avons vu d'autres ce jour-là, ce tissu est tellement épais que la chaîne est visible.

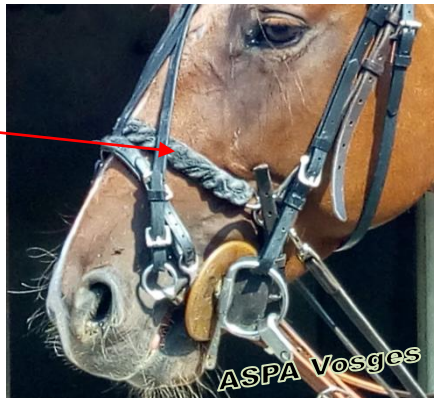

Le cheval à la langue qui sort était encore présent ce jour-là avec le même driver que la journée du 8 juillet.

Toujours des enrênements qui sont soi-disant autorisés et qui ne blesseraient pas le cheval.

Mors releveurs,

Disques de brosse

Ficelle nouée sur la langue

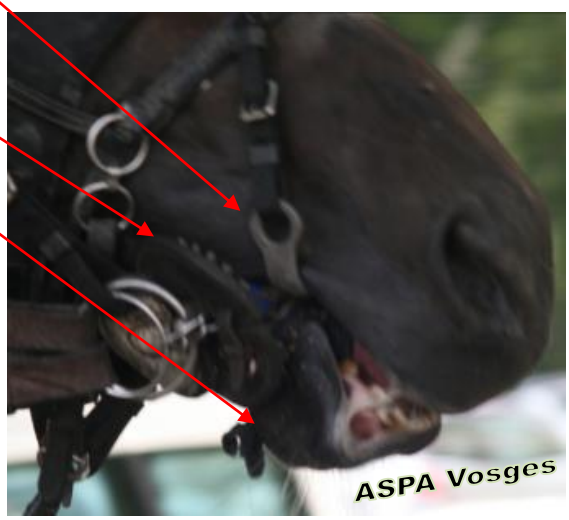

Barres de rênes rivets (autorisées).

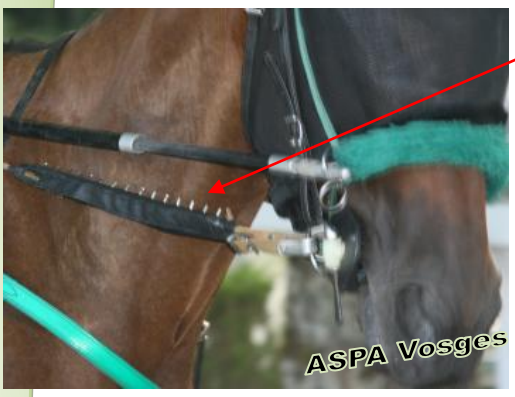

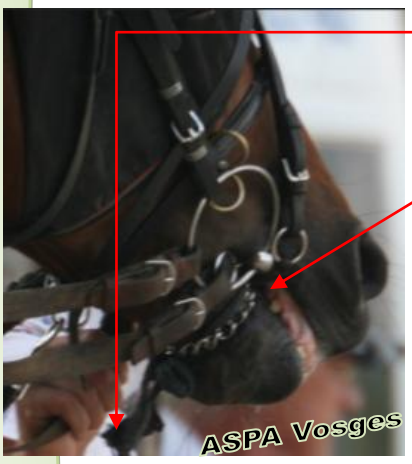

Pour certains, les ficelles nouées autour de la langue ne suffisent pas, ils rajoutent un câble gainé de plastique et continuons dans la folie, ici une chaîne bien serrée autour de la langue et la mâchoire inférieure.

Ce cheval au retour de la course : Les enrênements sont si doux que l'on en voit les conséquences.

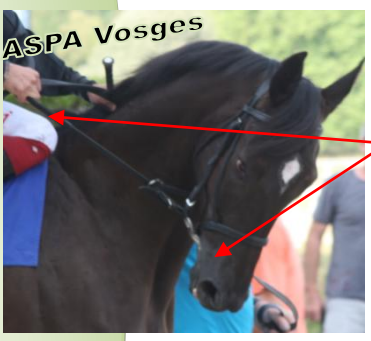

Nous ne comptons pas le nombre de chevaux stressés qui ne veulent pas partir sur la course ou qui n'acceptent pas le jockey alors on met tout en œuvre pour qu'ils acceptent.

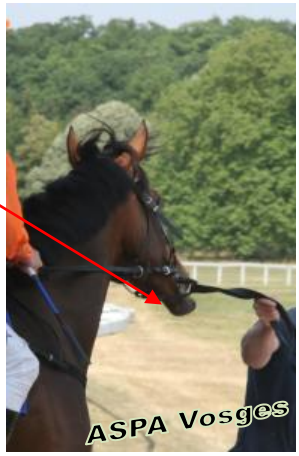

Dimanche 29 juillet

Une dame ayant des chevaux qui participent aux courses est venue me voir pour me demander si j'étais photographe, je lui ai expliqué pourquoi j'étais présent et que le but était de faire supprimer tous ces enrênements blessants, elle m'a répondu : "Ha ben nous on les utilise, vous croyez quoi, ça va nous couter 4000 euros sinon. Vous n'allez pas vous faire des amis ici".

Voici un de ses chevaux Cet outil et il vraiment necessaire ? Il possède une barre sur le chanfrein et une chaîne qui passe sous la mâchoire inférieure.

Nous comprenons donc qu'il est préférable financièrement de faire courir des chevaux avec des enrênements durs plutôt que de les confier à des entraîneurs qualifiés.

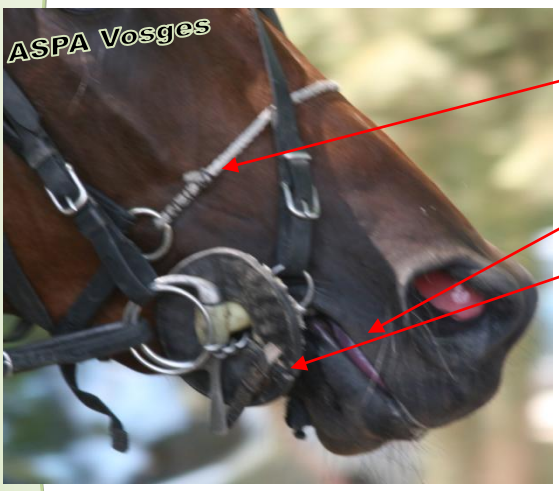

Fabrication artisanale.

Toujours les langues bleues car trop serrées par les ficelles et les disques de brosse sur les commissures des lèvres

Quel genre de mors releveur est-ce ? Chaîne, ficelle, câble ou autre ? N'est-il pas blessant ? Y a-t-il eu un contrôle effectué par les commissaires ?

De nombreux chevaux stressés ne laissaient pas le jockey monter sur eux ou essayaient de le faire tomber comme ce cheval qui s'est battu pendant plusieurs minutes et au final est venu se coucher juste devant moi à trois mètres car il n'arrivait pas à le faire tomber, le cheval s'est ensuite sauvé et est sorti de l'hippodrome à vive allure dans un état de panique importante.

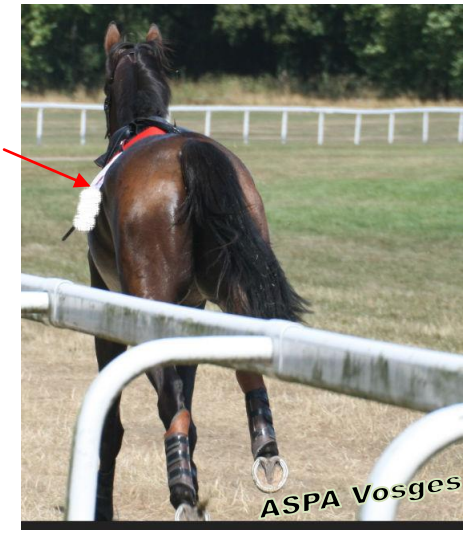

Comment un cheval peut-il courir avec autant de stress ? Ils sont obligés d'être trois dont une personne qui lui tire la queue sur le côté pour le faire entrer dans la stalle de départ.

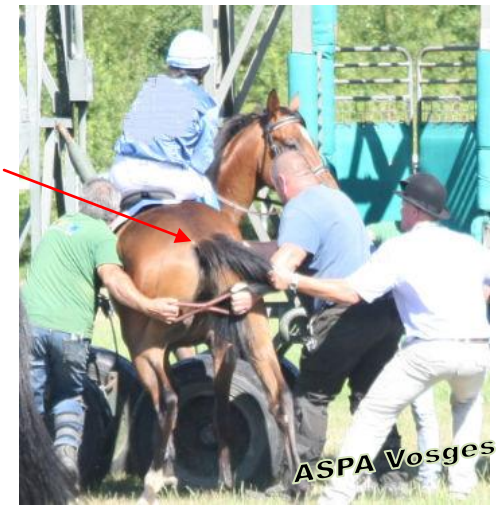

A l'arrivée de la cinquième course, j'ai entendu la conversation d'une femme jockey avec le propriétaire du cheval : "Je lui ai mis 3 coups à l'épaule et 3 sur le cul pour qu'il garde le rythme".

Samedi 4 août

Journée très très chaude pour faire courir des chevaux ; par ces températures les chevaux qui sont au pré se mettent à l'ombre pour se reposer et ne se déplacent que pour aller au point d'eau, ils attendent la tombée de la nuit pour s'alimenter.

Nous avons pu constater lors de la première course à 16 heures qui était une course de haies sur 3300 mètres une température de 42 degrés.

Est-ce bien respectable, n'y a-t-il pas mauvais traitements ?

Une jeune fille Lad est venue discuter avec moi, elle ne comprend pas que l'on puisse monter sur des chevaux de deux ans.

Comme à chaque réunion, nous constatons les mêmes chaînes recouvertes de pas grand-chose. Sur ce cheval, il est inséré un genre de tuyau en caoutchouc bien serré entre la bouche et la ficelle.

Cette barre de rênes est autorisée si elle est constituée de rivets, est-ce que ce sont des rivets ? De quelle longueur sont autorisés les rivets ? À première vue il ne s'agit pas de rivets et le cheval a bien effectué la course. Est-ce normal que ce genre d'équipement (même avec des rivets) soit autorisé ?

Lors des courses montées, nous constatons de nombreux coups de cravache et ce jockey n'y est pas allé en douceur.

Il est impressionnant de voir l'acharnement de certains jockeys à frapper les chevaux lors des derniers mètres de l'arrivée.

Dimanche 26 août mixte

Cette journée, qui était la dernière de la saison sur cet hippodrome, a été exceptionnelle pour moi. J'ai eu droit à de nombreuses insultes et menaces, je me suis fait même agresser par une dame propriétaire, entraineuse et driver qui a essayé de m'arracher l'appareil photo puis elle m'a poussé à plusieurs reprises. Deux autres personnes ont voulu me casser la figure à tel point que j'ai dû faire intervenir la gendarmerie. Une quatrième a voulu m'interdire de prendre des photos en prétextant qu'il était propriétaire et avait des chevaux qui courraient ce jour.

Comme d'habitude, les chevaux avaient de nombreux équipements blessants :

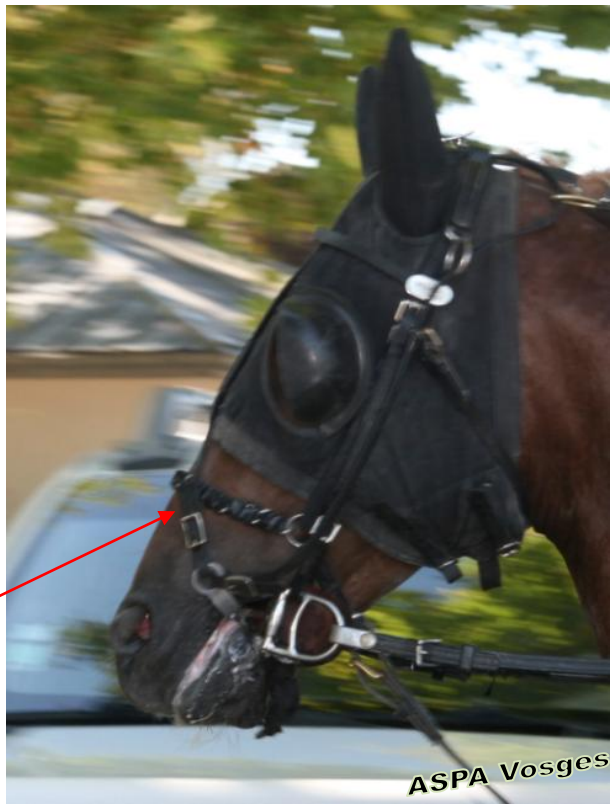

Chaînes partiellement camouflées :

:

Langue attachée et qui pend :

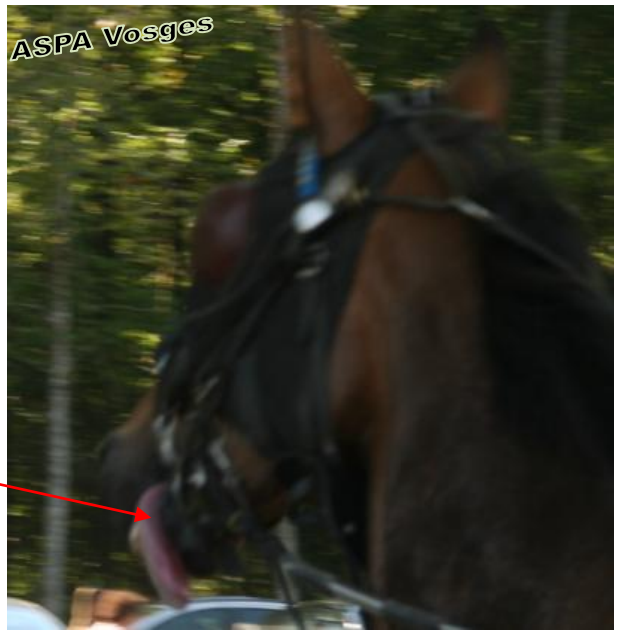

Langues attachées et bleues

Plaques dans la bouche

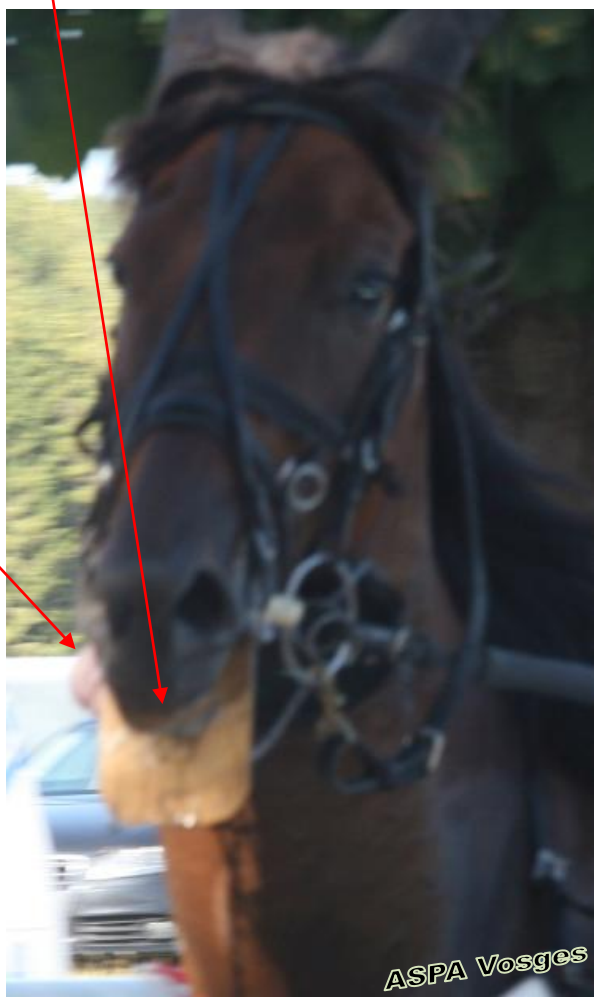

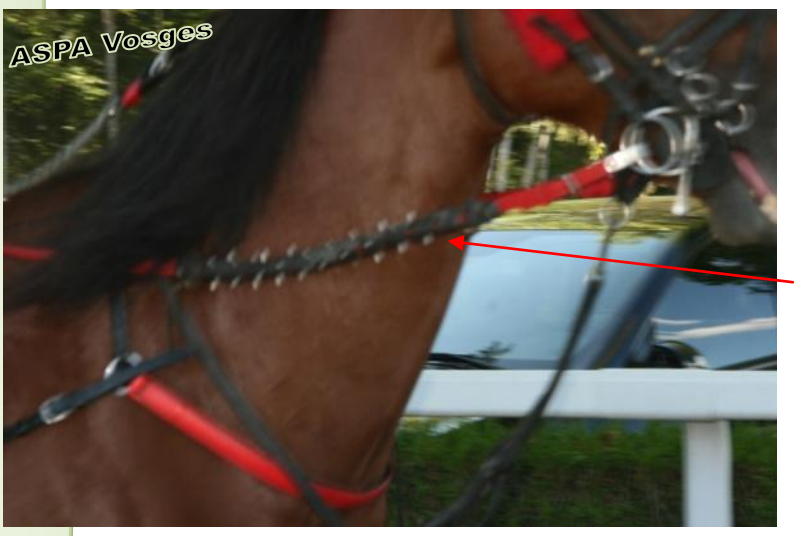

Boudin de rênes

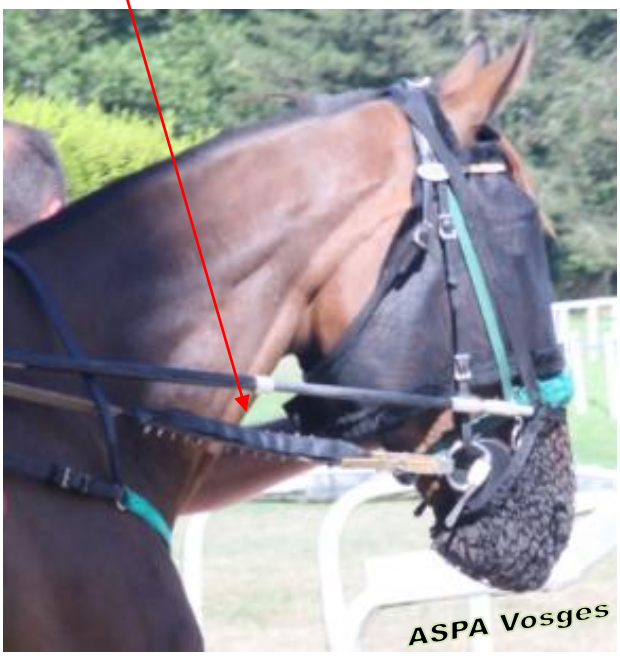

Ce cheval peut il courir dans de bonnes conditions avec tous ces équipements ?

C’est la première fois que nous voyons un cheval ayant un tissu large passant sous la queue, sous le ventre pour être rattaché à la sangle ; au début j’ai cru qu’ils avaient posé une couche au cheval car l’anus et la vulve sont recouverts complètement par ce tissu.

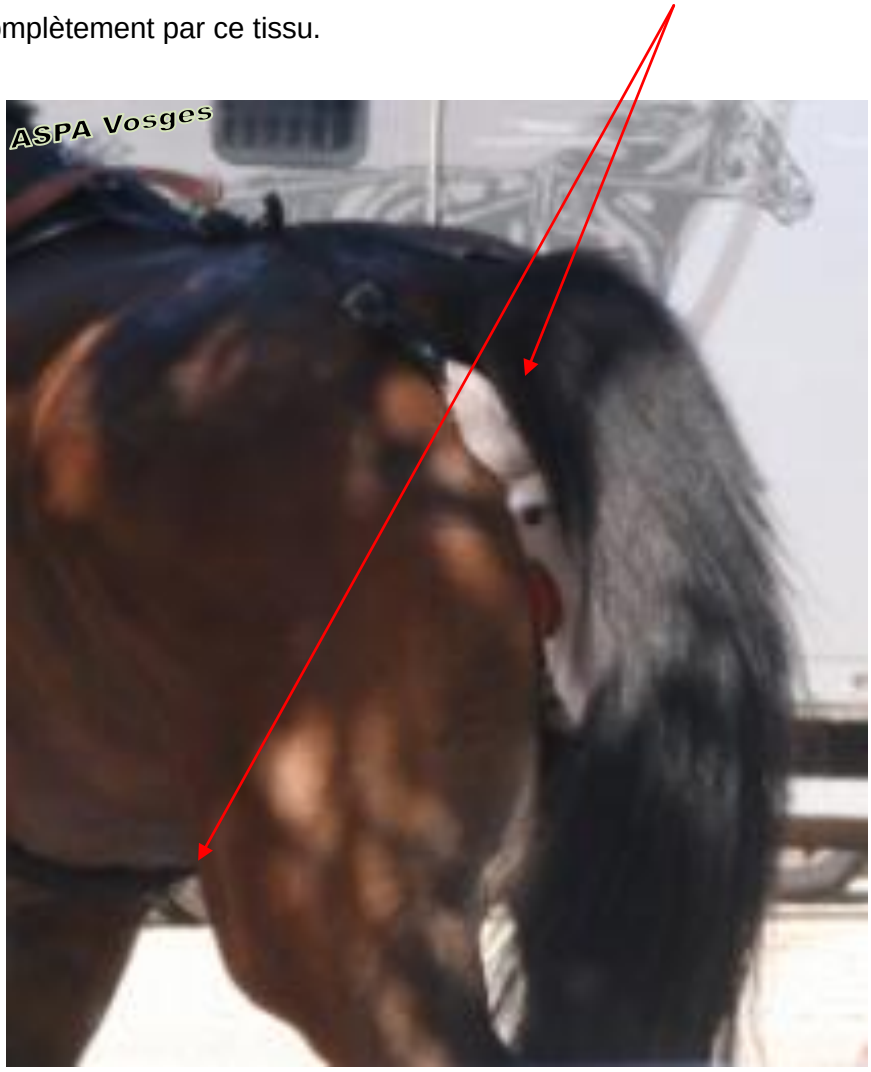

Ce cheval était positionné comme cela avant et après la course, visiblement quelque chose le gênait, mais cela n’a alerté ni le driver ni les commissaires qui l’ont laissé effectuer la course.

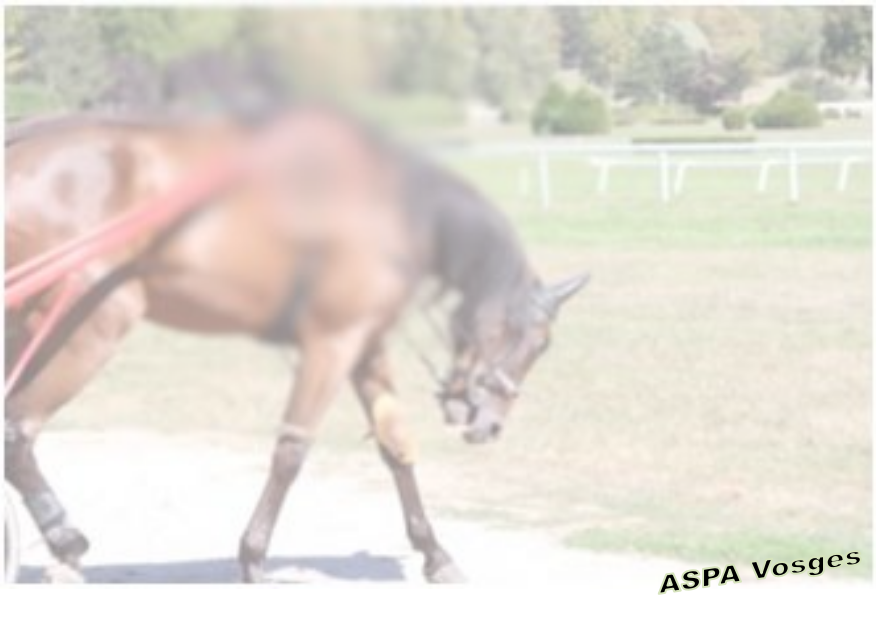

Ce cheval mériterait une décoration, il possède à lui tout seul :

Des piquants de rênes - des protections d'oreilles – un anti-encapuchoneur – une gourmette de sécurité

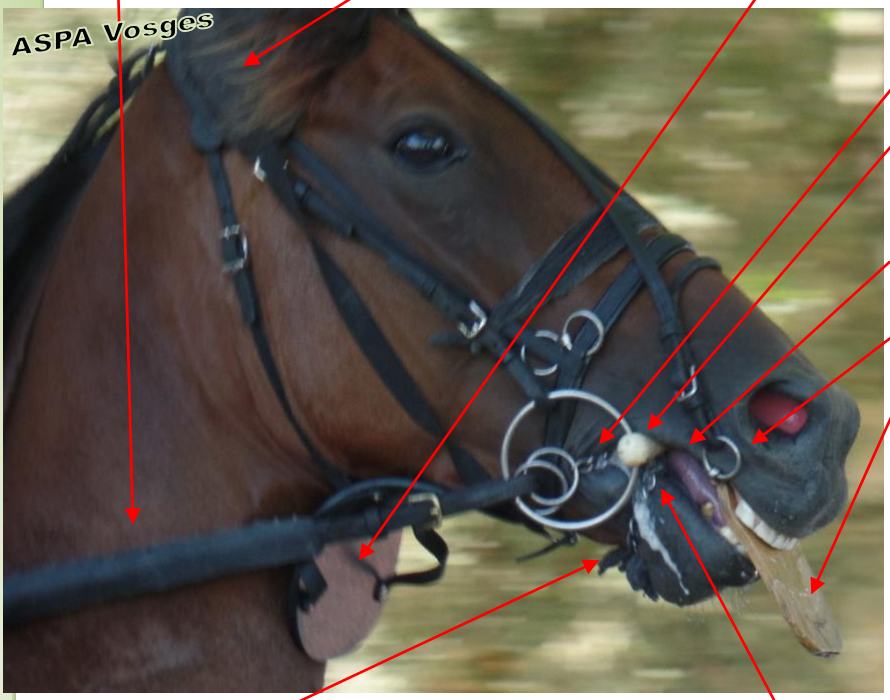

Un mors

Langue bleue

Un mors releveur

Une plaque dans la bouche

Une ficelle nouée sur la langue

Une chaîne entourée autour de la mâchoire inférieure

Une grande réflexion s'impose…

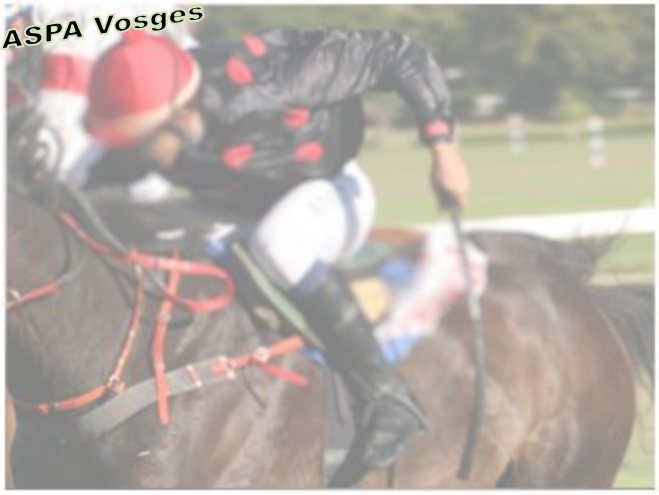

Pour les chevaux de course, la cravache est de rigueur. Une personne m'a demandé pourquoi je me faisais insulter, je lui ai expliqué et elle m'a répondu qu'elle était contre les cravaches, un jockey ayant entendu la conversation s'est approché et a dit à cette dame que je racontais n'importe quoi, car les cravaches étaient en mousse. Après une course montée, la dame est venue me retrouver pour m'indiquer que les cravaches ne sont pas en mousse, car elle était près de l'arrivée et à très bien entendu le claquement des cravaches sur les chevaux, elle m'a même indiqué que certains jockeys n'en finissaient pas de cravacher sur les 30 derniers mètres. Je l'ai informé que les cravaches pouvaient être en mousse très dure et que cela n'empêchait pas de faire très mal.

Sur cette vidéo diffusée sur le site du journal Vosges matin : https://www.vosgesmatin.fr/edition-de-la-plaine/2018/08/26/l-arrivee-d-une-course-de-trot-attele-vue-de-l-interieur on comprend mieux la réalité des faits ; ce qui est à l'opposé de ce que nous racontent ces personnes qui ne maltraitent pas leurs chevaux. On peut dénombrer au moins 7 coups de cravache (en mousse…) pour deux drivers.

Dans cet article du républicain lorrain : https://www.republicain-lorrain.fr/france-monde/2011/10/19/cravache-les-jockeys-ne-veulent-plus-casquer il est indiqué que la réglementation française bien que très stricte, est bien appliquée.

Nous pouvons affirmer que cela est faux car sur les hippodromes que nous avons visités il n'y a aucun contrôle et nous pouvons voir toutes sortes de cravaches qui ne sont pas en mousse. De plus, ces cravaches dites en mousse sont en mousse dure qui ne provoqueront pas de blessures certes mais sans aucun doute des douleurs puisque le cheval a la peau très sensible (un cheval sent une mouche qui pèse environ 0,5 mg se poser sur sa peau). Imaginons ce que doit ressentir le cheval lors de l'impact de la cravache lancé à vive allure.

De plus en plus de personnes s'expriment contre ces souffrances, nous recevons bon nombre de messages et d'appels dont celui d'une personne travaillant pour une société d'ambulances et qui est parfois présente sur les hippodromes.

Elle nous a confié que lorsque des jockeys tombent et se font mal, voir très mal, ils refusent de se faire conduire à l'hôpital parce qu'ils sont venus avec quelqu'un et qu'ils n'auront pas de moyens de transport pour rentrer ou parce qu'ils sont attendus le lendemain sur d'autres hippodromes et s'ils ne sont pas présents, ils n'auront pas de salaire.

En ce qui concerne les chevaux qui courent à l'âge de **deux ans**, donc montés bien avant (18 mois voir moins ; ramené à l'âge humain (x3), un cheval de 18 mois a 4,8 ans soit un enfant très jeune), voici ce que dit le bulletin officiel numéro 16 bis du 23 août 2018 Courses ouvertes aux chevaux de deux ans.

Les courses ouvertes aux chevaux de deux ans sont soumises aux restrictions suivantes :

a) du jour de l'ouverture des courses plates jusqu'au 30 avril inclus, lesdites courses doivent être réservées aux chevaux de deux ans et d'une distance au plus égale à 1.000 mètres.

Toutefois, des dérogations à ces dispositions peuvent être accordées par les Commissaires de France Galop.

b) du 1er mai au 31 août, lesdites courses ne peuvent être que des prix réservés aux chevaux de deux ans, d'une distance au plus égale à :

- 1.200 m en mai - 1.400 m en juin - 1.600 m en juillet

Toutefois, des dérogations aux dispositions des alinéas a) et b) peuvent être accordées par les Commissaires de France Galop.

c) à partir du 1er juillet, lesdites courses peuvent être des handicaps à condition d'être réservées aux chevaux de deux ans.

d) à aucun moment les courses ouvertes aux chevaux de deux ans ne peuvent être disputées sur une distance supérieure à 2.000 mètres.

Il n'est pas normal que des chevaux puissent être montés si jeunes et de plus il y a comme toujours des dérogations.

Nous demandons donc que les chevaux ne soient **pas montés** (donc pas débourrés) avant l'âge de trois ans.

Malgré cette annexe IX nouvellement créée, nous n'avons constaté aucune amélioration et aucun contrôle réel sur les enrênements et les embouchures n'a été effectué mais ce qu'il y a de nouveau c'est que les chaînes sont recouvertes avec du tissu.

Au lieu d'améliorer les conditions des chevaux, cela risque d'empirer en camouflant les équipements interdits et il se peut fort bien que les chaînes soient remplacées par des objets encore plus blessants comme les chaînes de mobylette que nous avons pu voir les années précédentes, ou pires…

Pour vous donner une idée de ce que peut provoquer comme blessure une barre de rêne en plastique (autorisée), nous vous joignons un échantillon. Une barre de piquant de rêne rigide en plastique a une longueur de 47,5 cm, une largeur de 2,5 cm et une hauteur de 2 cm ; les piquants ont une hauteur de 0,5 cm..

Nous vous joignons également un échantillon d'une barre de piquant de rêne souple en plastique, elle a une longueur de 58,5 cm, une largeur de 2,5 cm et une épaisseur de 8 mm ; les piquants ont une hauteur de 0,5 cm.

Nous demandons donc que :

- Cette annexe IX soit réalisée également par des personnes autres que celles travaillant dans le monde des courses, comme des Vétérinaires, éthologues et associations de protection animale.

- Que dans cette annexe soit interdits tous les objets pouvant blessés, qu'ils soient en fer, plastique ou autre matière dont :

    - Tous piquants de rênes, à enrouler, barre à picots (fer, plastique, rivets, etc.)

    - Toutes brosses de bouche et rondelle de mors à picots.

    - Toutes chaînes métalliques, même recouvertes.

- Que les contrôles soient effectués sur chaque cheval avant chaque départ par des personnes assermentées et extérieures au monde des courses.

* Le nom du cheval, de son propriétaire, de l'entraîneur, du driver ou jockey sont inscrits sur le journal vendu à l'entrée de l'hippodrome.